



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE

PRÉFECTURE
DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION
ET DES LIBERTÉS PUBLIQUES
Service de la délivrance des titres et de la réglementation
Bureau de la réglementation et des élections

Toulouse le 4 JULI 2011

ARRETE PREFECTORAL

**Fixant pour 2012 les dates des épreuves des unités
de valeur de portée départementale de l'examen
du certificat de capacité professionnelle
de conducteur de taxi**

**Le Préfet de la région Midi-Pyrénées
Préfet de la Haute-Garonne
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code des transports ;

Vu la loi n° 95-66 du 20 janvier 1995 modifiée relative à l'accès à l'activité de conducteur et à la profession d'exploitant de taxi ;

Vu le décret n° 95-935 du 17 août 1995 modifié portant application de la loi précitée ;

Vu l'arrêté interministériel du 3 mars 2009 relatif aux conditions d'organisation de l'examen du certificat de capacité professionnelle de conducteur de taxi ;

Vu l'arrêté interpréfectoral en date du 4 juillet 2011, fixant pour 2012 la date des épreuves des unités de valeur de portée nationale de l'examen du certificat de capacité professionnelle de conducteur de taxi ;

Considérant les besoins existants dans la profession de conducteur de taxi ;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture de la Haute-Garonne;

ARRETE

Article 1 : Pour l'année 2012, les dates des épreuves des unités de valeur de portée départementale de l'examen du certificat de capacité professionnelle de conducteur de taxi sont fixées selon le calendrier suivant :

- Clôture de l'inscription à l'unité de valeur n°3 (UV3) : mardi 24 juillet 2012 pour l'épreuve de l'unité de valeur n°3 (UV3) du lundi 24 septembre 2012
- Clôture de l'inscription à l'unité de valeur n°4 (UV4) : jeudi 06 septembre 2012 pour l'épreuve de l'unité de valeur n°4 (UV4) se déroulant à partir du mardi 06 novembre 2012.

Article 2 : le Secrétaire général de la préfecture de la Haute-Garonne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Préfet,
Le Sous-Préfet chargé de Mission
auprès du Préfet de la Haute-Garonne

Yann LUDMANN